

**PRISE EN CHARGE DE LA FAMILLE  
ET DU GENRE DANS LES  
PROGRAMMES DES CANDIDATS  
AUX ELECTIONS  
PRESIDENTIELLES**



**NATIONS UNIES  
SENEGAL**



---

**TERMES DE REFERENCE**

**ATELIER DE PARTAGE DU PROJET D'APPUI AU SUIVI ET  
A LA TERRITORIALISATION DES ODD (PAST-ODD)  
AVEC LES ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PILOTES**

---

**CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Sénégal, à l'instar d'autres pays en quête d'émergence, a fait de la relance de la croissance économique un objectif primordial de sa politique de développement en vue d'une lutte plus active contre toutes formes de privation dans les secteurs macrosociaux prioritaires. Toutefois, l'amélioration du cadre macroéconomique y contraste fortement avec l'évolution des niveaux de bien-être des populations. En effet, le taux de croissance du PIB réel qui a connu une évolution très erratique s'est établi à 3,4% en moyenne sur la période 2006-2014<sup>1</sup> et, de manière plus récente, la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) a engendré de bonnes perspectives en la matière (un peu plus de 6% de croissance annuelle entre 2015 et 2019<sup>2</sup>). Ces améliorations n'ont cependant pas eu pour corolaire un recul drastique de la pauvreté et du chômage. L'incidence à la pauvreté est estimée à 35,6%<sup>3</sup> en 2017 et est fortement marquée par des disparités spatiales très défavorables aux populations des zones rurales. Le chômage dont le taux est passé de 15,7% en 2015 à 12,5% en 2017<sup>4</sup> est toujours persistant en milieu rural et touche plus particulièrement les plus jeunes et les femmes. Une telle situation a pour conséquence une demande sociale très forte qui apparaît de plus en plus difficilement soutenable qui se manifeste au niveau des populations par un faible accès aux services sociaux de base, par un déficit d'infrastructures et de ressources de production. Ce qui se traduit par un développement humain encore insuffisant. Cette pauvreté monétaire n'est pas sans effet sur les ressources naturelles qui constituent la base productive pour les populations vulnérables. En effet l'action anthropique est la principale source de dégradation de l'environnement, s'en suit un contexte climatique peu propice à la préservation de ces ressources. Le pays malgré sa faible contribution aux émissions globales de gaz à effet de serre (moins de 4%) est confronté à des défis importants d'adaptation des communautés : 25% des côtes encourent un risque d'érosion côtière, 40 000 ha de terres perdus annuellement.

La définition de l'agenda 2030 au niveau mondial, ainsi que son application au niveau national s'est voulue de donner une réponse holistique à de telles situations. En effet, l'atteintes de ODD devrait ainsi permettre au Sénégal de s'inscrire durablement dans une croissance, forte, équilibrée, mieux répartie, basée sur les droits de l'homme et donc conforme à ses engagements internationaux, portée par une transformation structurelle de l'économie, qui profite à tous, suffisante pour éradiquer la pauvreté et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre d'action, un processus inclusif a accompagné la définition de la stratégie d'intégration de l'agenda 2030 dans le PSE et dans son cadre de suivi a été élaborée et, a abouti à une prise en charge à hauteur de respectivement 77 et 97% dans les Plans d'Actions Prioritaires 1 et 2 du PSE. Il apparaît toutefois que le Sénégal, malgré l'engagement de haut niveau qu'il

---

<sup>1</sup> ANSD (2018).

<sup>2</sup> Estimation DPEE (2017).

<sup>3</sup> Stratégie PSE II (2018).

<sup>4</sup> ENES (2015/2017).

a montré pour le suivi de son plan de développement durable depuis le lancement de sa feuille de route ODD et, en dépit de ses nombreuses compétences et capacités dans les domaines du développement durable, le Sénégal n'a que 49% de chance d'atteindre toutes les cibles des ODD, à l'horizon 2030, dans le scénario PSE<sup>5</sup>.

A cet égard, la territorialisation des ODD est un moyen qui permettrait d'inverser les tendances et de mieux prendre en compte les besoins de toutes les couches de la population et surtout des plus vulnérables. Ainsi, les collectivités territoriales devraient être au premier chef, acteurs dans la mise en œuvre et dans le suivi des plans de développement durable. Ceci est d'autant plus nécessaire pour le Sénégal que, à travers l'Acte III de la décentralisation et le PSE, le Gouvernement vise une meilleure responsabilisation des collectivités territoriales, afin d'impulser un meilleur développement économique et social. Cette réforme a ainsi conféré aux élus locaux la responsabilité des plans locaux de développement pour assurer la gestion économique de leurs terroirs. Il apparaît doublement essentiel à cet égard d'intégrer et de mettre en cohérence les ODD et leur cadre de suivi avec les plans locaux de développement.

Toutefois il faut noter que même si des actions de sensibilisation et de concertation ont été réalisées dans ce sens, le Sénégal est très en retard dans ce processus de localisation. A cela s'ajoutent les faibles capacités techniques et financières dont disposent actuellement les collectivités territoriales pour ce faire. Sous ce contexte, le Système des Nations Unies au Sénégal considère qu'il est essentiel d'appuyer le Gouvernement et ses unités décentralisées à territorialiser intégralement les ODD, pour mieux maximiser les chances du pays d'atteindre les différentes cibles. L'atelier qui fait l'objet des présents TDRs entre dans ce cadre.

## **OBJECTIFS DE L'ATELIER**

L'atelier de partage organisé en collaboration avec Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires a pour objectif d'échanger avec les élus des collectivités territoriales pilotes sur le contenu du Projet PAST-ODD et sur son éventuelle opérationnalisation dans ces communes pré-choisies. Plus spécifiquement, l'atelier doit permettre :

- De partager l'agenda 2030 et la domestication qui en est faite au Sénégal ;
- D'avoir des consensus sur la nécessité de territorialiser les ODD ;
- D'identifier les éventuels contraintes et goulots d'étranglement pouvant entraver la localisation effective des ODD ;
- De discuter des propositions faites au titre du PAST-ODD pour un suivi et une territorialisation intégrale des ODD ;
- De s'assurer de l'engagement des élus locaux à faire partie du Projet ;
- De définir une feuille de route pour l'opérationnalisation du Projet PAST-ODD, particulièrement en 2019.

## **RÉSULTATS ATTENDUS**

Il est attendu les résultats suivants :

- Le Projet PAST-ODD est partagé, discuté et validé.
- Des consensus forts sont obtenus sur la territorialisation des ODD au Sénégal.
- La liste des collectivités pilotes est définitivement validée et les élus se sont engagés à mettre en œuvre le Projet en collaboration avec tous les autres partenaires.

---

<sup>5</sup> Estimation avec le modèle T21-iSDG (DGPPE)

- Les éventuelles contraintes à la territorialisation des ODD sont identifiées, analysées et des mesures de mitigation proposées.
- Une feuille de route pour l'opérationnalisation du PAST-ODD est proposée.

## ORGANISATION ET PARTICIPANTS

L'atelier sera coorganisé par le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires à travers la Direction de la Promotion du Développement Territorial et le SNU, sur financement de ce dernier. Les structures ci-après seront représentées :

- ✓ Cabinet Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (05) ;
- ✓ Gouvernance de Kaolack (01) ;
- ✓ Préfecture de Kaolack (01) ;
- ✓ Communes pilotes (23 maires et 23 secrétaires municipaux)<sup>6</sup> ;
- ✓ Direction Générale de la Planification et Prévisions économiques (01) ;
- ✓ Direction de la Promotion du Développement territorial (04) ;
- ✓ Direction de la Gouvernance territoriale (01) ;
- ✓ Direction de la Planification (01) ;
- ✓ Association des Maires du Sénégal (01) ;
- ✓ Agence de Développement Municipal (01) ;
- ✓ Agence de Développement Local (01) ;
- ✓ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (01) ;
- ✓ Agence Régionale de Développement (01) ;
- ✓ Cellule d'Appui aux Elus Locaux (01) ;
- ✓ Programme National de Développement Local (01) ;
- ✓ Service de la formation / MCTDAT (01) ;
- ✓ Service communication / MCTDAT (01) ;
- ✓ Système des Nations unies (Taskforce ODD/SNU).

## AGENDA, DATES ET LIEU DE L'ATELIER

L'atelier aura lieu les 11 et 12 juin 2019 à l'hôtel Lamantin Beach Hotel

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
<b>JOUR 1</b>		
8H00 – 9H00	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation
9H-9H15	Présentation des participants	Participants
9H15-9H45	Introduction et mots de bienvenue	Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire Système des Nations unies
9H45-10H00	Photo de famille et point de presse	
10H00-10H30	Présentation Agenda 2030 : origine et portée	Président Task Force ODD
10H30 – 11H00	Discussions sur l'Agenda 2030	
11H00 – 11H30	Localisation des ODD : quels enjeux pour l'atteinte des ODD au Sénégal	Président Taskforce-ODD/SNU
11H30 – 12H00	Discussion	Participants

<sup>6</sup> Cf. Liste provisoire des collectivités territoriales pilotes, en annexe

12H00 – 12H30	Présentation du processus de localisation des ODD au Sénégal (Travaux sur le Guide de planification territoriale intégrant les ODD)	Direction Promotion du Développement Territorial
12H30 – 13H00	Discussion	Participants
13H00 – 15H00	<b>PAUSE DEJEUNER</b>	
15H00 – 16H00	Présentation du Projet PAST-ODD et de son cadre de résultats et de ressources	SNU
16H00 – 17H00	Discussion sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les actions inscrites</li> <li>▪ Les modalités d'exécution</li> <li>▪ L'engagement des collectivités pilotes sélectionnées</li> </ul>	Participants
17H00 – 17H15	Synthèse et fin de la 1ère journée	Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
17H15 – 17H30	<b>PAUSE CAFE</b>	
<b>JOUR 2</b>		
9H00 – 9H30	Rappel des acquis de la 1ère journée	Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
9H30 – 10H00	Présentation du PTA 2019 du PAST-ODD	SNU
10H00 – 10H30	Discussion	Participants
10H30 – 11H00	<b>PAUSE CAFE</b>	
11H00 – 11H30	Présentation des travaux sur la situation des communes du Sénégal et perspectives	Direction de la Planification (DGPPE)
11H30 – 12H00	Discussion	Participants
12H00 – 12H30	Présentation des études en perspective sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le diagnostic du SI</li> <li>- Le diagnostic économique social et environnemental</li> </ul>	SNU
12H30 – 13H00	Discussion	Participants
13H00 – 15H00	<b>PAUSE PRIERE-DEJEUNER</b>	
15H00 – 17H00	Travaux : Proposition d'une feuille de route pour la mise en œuvre du Projet dans les collectivités pilotes	Participants
17H00 – 17H15	Clôture des travaux et prochaines étapes	Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire Système des Nations unies